



A l'heure de la société inclusive et de la désinstitutionnalisation des personnes en situation de handicap (dont les enfants), constat est fait des difficultés que rencontrent les professionnels en milieu ordinaire (établissements d'accueil de jeunes enfants, assistants maternels, écoles, centres de loisirs...) pour accueillir les enfants en situation de handicap. Le manque d'informations, de formation spécifique et donc de compétences demeurent les premiers freins.

En effet, Il reste compliqué aujourd'hui pour les institutions du milieu ordinaire (AESH, EAJE, périscolaire...) d'accueillir ces enfants, tant en accueil collectif qu'en accueil individuel.

Il est notamment fondamental que tous ces professionnel.le.s sachent accueillir, accompagner un enfant en situation de handicap, ainsi que sa famille et collaborer avec le milieu spécialisé Car l'enjeu du maintien dans le milieu ordinaire, est avant tout l'accueil d'un enfant pour lequel, les professionnels ont besoin de faire évoluer leurs compétences. L'inclusion d'un jeune enfant ne se décrète pas.

L'objectif de cette certification est d'outiller les professionnel.le.s du milieu ordinaire pour répondre aux besoins des jeunes enfants en situation de handicap et ainsi contribuer activement à leur inclusion.

FORMATION CERTIFIANTE

ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT ET ÉDUCATION DES JEUNES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE MILIEU ORDINAIRE

PUBLICS ET PRÉREQUIS

- Soit être titulaire d'un diplôme justifiant une mission d'accompagnement, d'enseignement, d'accueil, d'animation, etc...
- Soit justifier d'une expérience professionnelle dans un des établissements ou services recevant de jeunes enfants et relevant du milieu ordinaire, du droit commun

DURÉE DE LA FORMATION

- 10 jours dont 70 heures de formation

COÛT DE LA FORMATION

Frais administratifs : 20 €

Financement Employeurs ou organismes : 2 500 €

- Employeurs : Fonds propres ou via OPCO
- Organismes : Pôle Emploi, CPF ou autres

Financement personnel : Un abattement est possible pour les financements personnels. Contactez-nous !.

MODALITÉS DE SÉLECTION

- Étude du dossier d'inscription et des pièces transmises.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Module 1 : Identifier les handicaps
- Module 2 : Choisir des supports et des outils éducatifs et pédagogiques
- Module 3 : Organiser la collaboration
- Module 4 : Créer des outils pédagogiques

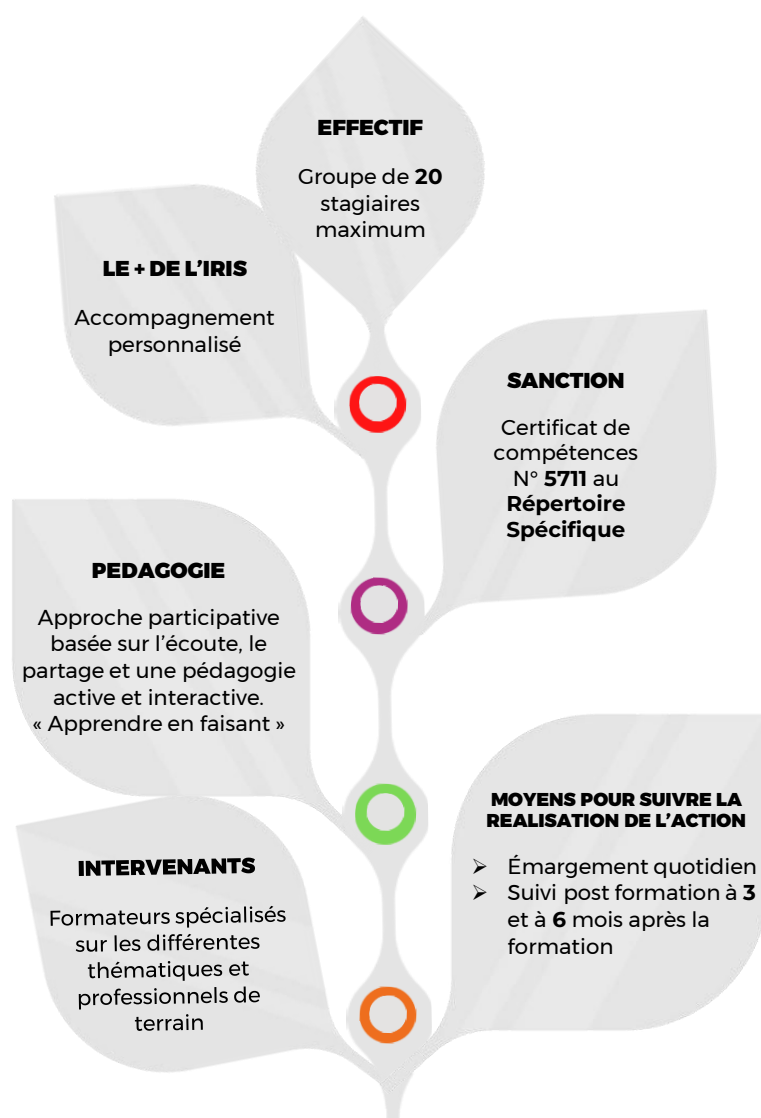
COMPÉTENCES VISÉES

- Repérer et distinguer handicap, déficience, maladie psychique etc...
- Distinguer et spécifier différents handicaps : TSA, trisomie, handicap moteur, maladies invalidantes, handicaps sensoriels, etc.
- Choisir des supports et des outils éducatifs et pédagogiques
- Construire des actions éducatives adaptées au handicap et au développement des potentialités de l'enfant.
- Utiliser du matériel spécifique tel que corset, verticalisateur, fauteuil roulant etc...
- Aménager et adapter l'espace aux besoins des enfants en situation de handicap.
- Utiliser des techniques spécifiques telles que le MAKATON, espaces sensoriels, Montessori etc...)
- Organiser la collaboration
- Construire un projet d'accueil centré sur « l'enfant ».
- Collaborer avec les rééducateurs pour construire le projet d'accueil et réduire les inégalités
- Co construire les actions éducatives avec les parents et soutenir la parentalité des parents d'enfants en situation de handicap.
- Créer des outils pédagogiques
- Tenir compte du handicap et du projet d'accueil

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation et soutenance orale devant un jury d'un dossier élaboré sur la base du choix d'un handicap.

- Présentation du contexte institutionnel
- Présentation d'un handicap,
- Élaboration d'un outil pédagogique et son explicitation
- Énonciation des acteurs spécifiques mobilisables nécessaire à la construction du parcours de l'enfant et leur rôle dans le travail en réseau potentiel
- Une note réflexive



NOUS CONTACTER

INSTITUT DE RESSOURCES EN INTERVENTION SOCIALE

Adresse : 6 bis rue Denis Papin, 92600 Asnières-sur-Seine

Tel : 01 76 64 73 90

Mail : secretariat@institut-iris.fr

Référent handicap : referent-handicap@institut-iris.fr

Site : www.institut-iris.fr



IRIS est engagé dans la certification Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
- ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCES